

*XW A3 calcul **paye avec complément MGEN lorsqu'on est à demi traitement***

Exemple avec un bulletin de paye du mois d'Aout 2018 collègue à la HCL 6eme échelon plein traitement.

Les chiffres ici sont arrondis

Salaire brut = 3716 Euros (E) - Salaire net : 2982 E

Calculs utiles :

77 % Salaire brut = 2861 E

50 % Salaire net = 1491 E

La MGEN donnera mensuellement la somme correspondant au calcul suivant :

Formule utilisée = 77 % Salaire brut – 50% Salaire net.

Dans le cas présent :

2861 E – 1491 E = 1370 E,

Dans ce cas concret le complément mensuel de la MGEN s'élèvera à : 1370 E

*Attention : ce complément MGEN de **1370 E** n'est pas imposable.*

Que va toucher mensuellement le collègue ?

Formule utilisée : 50% Salaire net + Montant du complément MGEN.

Dans le cas présent :

1491 E + 1370 E = 2861 Euros

QUELLE SERA LA PERTE DE SALAIRE MENSUELLE AU NIVEAU DU NET :

2982 E-2861 E= 121 Euros

Cette perte de 121 Euros sera en partie atténuée de par le fait que sur les 2861 euros mensuels :

- seuls 1491 Euros mensuels seront imposables,**
- le versement MGEN lui (1370 Euros mensuels), ne sera pas imposable.**

Bien sûr, on raisonne là pour un enseignant qui n'a pas d'heures sup, qui n'a pas d'indemnités de Prof Principal etc.

Pour exemple : si un prof faisait des heures sup avant sa maladie, bien sûr ces heures ne seront pas comptabilisées dans le traitement brut ni évidemment dans le traitement net qui serviront de bases pour réaliser les calculs ci-dessus.